



Dakar, le 15 OCT 2020

Le Directeur Général

CIRCULAIRE - DG N° 002-10-2020

relative à l'inscription des étudiants du CESAG au titre de l'année académique 2020-2021

En raison de la Pandémie de la COVID 19, les cours ont été suspendus au CESAG comme dans la plupart des établissements d'enseignement. Cette situation a eu pour conséquence le chevauchement des années académiques 2019-2020 et 2020-2021 et constitue un blocage pour les étudiants du CESAG de 2019-2020 voulant s'inscrire pour la rentrée 2020-2021.

Par conséquent, afin de leur permettre de procéder aux formalités d'inscription, tous les étudiants du CESAG au titre de l'année académique 2019-2020 souhaitant poursuivre leur formation au CESAG, sont autorisés, de façon dérogatoire, à s'inscrire en classe N+1 sous réserve de leurs résultats 2019-2020 et sur présentation :

- du quitus attestant du paiement intégral des frais de scolarité de l'année 2019-2020 ;
- du reçu de versement dans les comptes du CESAG des 50% des frais de scolarité de l'année 2020-2021.

Pr. Balibié Serge Auguste BAYALA